

Le plan de la direction fédérale ne passe pas...

Une large délégation de salariés conduite par la FERC CGT MJC s'est « invitée » en matinée au CA de la FFMJC réuni ce samedi 6 novembre dernier au siège. Son secrétaire général F. CHASTAIN a porté dans la déclaration de la CGT à l'adresse du CA fédéral (voir au verso) la colère et les exigences exprimées par les salariés de l'institution. Les lettres de protestation représentant plus de la majorité des salariés dans leur diversité (au nombre de 72 à ce jour), et celle du syndicat CGT des personnels retraités, ont été remises au Président du CA FFMJC.

Avec exaspération, les nombreux témoignages de la délégation ont mis au grand jour les débordements de la direction fédérale sur ses agissements patents en matière d'infractions des lois sociales, d'attributions non délibérées d'avantages particuliers, de dévoiements d'éthique et d'atteintes aux procédures démocratiques.

Les défiances exprimées envers la direction fédérale sur la dépression organisée dans l'institution gagnant les situations locales sont venues également étayer la très grande inquiétude des salariés.

Les exigences précises du jour qui étaient soumises au Président du CA FFMJC par la délégation CGT n'étaient d'aucune façon exagérées mais fondamentales ! Il s'agissait d'un engagement de la direction fédérale « de garantir l'application de la Loi, des accords légaux en vigueur et des obligations d'employeur », rappel élémentaire qui ne doit logiquement pas poser de problème en soi.

Au lieu de se ranger à la raison, le Président à l'évidence fâché que sa responsabilité puisse être identifiée, allait prendre le parti d'afficher le comportement badin du récidiviste toujours enclin à entretenir la confusion... et à se figer contre l'application de la Loi ! A sa droite le délégué général, tout aussi coupable, préférerait quant à lui tuer le temps devant la mire de son écran dans un mutisme complet qui

montrait à l'assistance une curieuse conception d'éducation !

Malgré cela, la visite et l'intervention de la délégation CGT auront visiblement interpellé dans le Conseil d'Administration, à preuve les réactions d'administrateurs mêlées de stupéfaction et d'interrogations sur les décisions secrètes,... sur les manquements légaux qui pourraient finir par réveiller les consciences.

Le Président G. ABONNEAU gêné par cet amorçage d'échanges tout aussi salutaires qu'inévitablement véhéments, décidera en milieu d'après midi de fermer le ban et de lancer en guise de message le discrédit sur l'action syndicale des salariés !

Par la voix de son secrétaire général, la délégation CGT des salariés a pris acte de la responsabilité de la direction fédérale à continuer de s'enfermer contre la Loi, le Droit du travail, les accords et autres obligations d'employeur.

Les salariés et leur organisation syndicale ont déclaré qu'ils étaient résolument déterminés à ne pas laisser faire... et ont promis de veiller au grain.

Avant de quitter les lieux, ils ont appelé les administrateurs nationaux à se ressaisir en étant vigilants et en prenant toute leur place.

A sa reprise, le conseil d'administration a décidé de ne pas valider les plans de la direction portant sur son « nouveau dialogue social » et « modèle économique » qui visaient à asphyxier les IRP et la cogestion, en délaissant au passage les MJC, les FRMJC et les postes de travail.

Les élus du personnel et leur syndicat CGT appellent l'ensemble des salariés à amplifier la mobilisation pour rétablir des pratiques conformes à la Loi et aux accords conventionnels, et à l'engagement d'une autre politique fédérale orientée dans le sens du progrès social et du développement initié par le projet d'éducation populaire des MJC.

À vos agendas : Les J.N.E. auront lieu à Lathus (86) le 6, 7 et 8 décembre

Moment privilégié pour les salariés, de formation collective, de confrontations d'expériences, ces journées sont l'occasion de se ressourcer, d'en profiter pour se retrouver, d'échanger sur la situation de l'Institution.

Au regard des développements inquiétants qui la traversent, les salariés ont toutes les raisons de s'y rendre.

Retrouvez toute l'actualité de la CGT MJC sur le site : www.cgt-mjc.fr

Déclaration délégation CGT - CA FFMJC du 6 Novembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Notre délégation a choisi de venir vous rencontrer au moment où des militants et nombre d'habitants manifestent aujourd'hui dans le pays contre l'injuste réforme des retraites.

Ce n'est pas qu'un fait de circonstance, quand on sait que la méthode du gouvernement sur les retraites et ce qui se vit actuellement dans la fédération française des MJC, pose de manière identique les questions de l'utilisation exclusive de l'argent, du refus du dialogue social, de l'arrêt des solidarités.

Monsieur le Président, les salariés sont très inquiets pour leur devenir professionnel.

En délégation, ils viennent vous dire avec également la majorité des salariés qui vous adressent ces lettres de protestation, qu'ils sont exaspérés par la tournure des événements extrêmement graves à la FFMJC, que ce soit sur sa gestion catastrophique ou sur l'enterrement des relations sociales, poussant les salariés à la relégation.

Sachez d'entrée que nous sommes déterminés à ne pas laisser faire...

Il ne s'agit pas pour nous de satisfaire à la tentation de pointer des boucs émissaires dans la direction ou encore au conseil d'administration, mais de mettre au grand jour qu'il existe bien à la Fédération Française des fonctions et des responsabilités qui sont aujourd'hui en cause, en particulier de manière visible, celles du délégué général et la vôtre notamment.

En effet, les faits incriminés qui sont incontestables, sont lourds : jusqu'à être incompatibles avec les exigences d'une conduite normale du projet d'éducation populaire des MJC.

S'agissant de la gestion économique et financière, nous vous le disons tout net : c'est un véritable désastre ! Non, Monsieur le Président, il n'y a pas de redressement financier contrairement à ce que vous prétendez ! Sous le vernis, c'est autre chose : votre politique continue de dilapider le patrimoine fédéral.

Un tiers de postes perdus en trois ans !

Des MJC toujours plus abandonnées dans la nature !

Les rétentions de fonds que vous pratiquez sur les organismes sociaux sont dramatiquement « historiques » : 1,6 M€ de dettes salariales alors que vous collectez les fonds de concours qui permettent d'y faire face ! La gabegie financière est devenue un système à la FFMJC, des décisions sont prises, hors d'instances compétentes et hors de tout contrôle ouvrant ainsi les vannes pour des dépenses inconsidérées... Et au final, ce sont les salariés qui paient la note.

Ces procédés sont édifiants et devraient faire réfléchir, y compris autour de cette table : par exemple, comment ne pas être indignés :

- du sur-salaire généreux -non délibéré et secret- du délégué général (+30.000 € annuels), qui représente le salaire d'un personnel qui a été licencié pour raison économique peu de temps après l'arrivée du nouveau D.G. ?
- des sommes transférées à l'officine « séance publique » (+ de 100 000 €) qui correspondent à la subvention d'entreprise impayée par la FFMJC destinée au comité d'entreprise ?
- des avantages particuliers –toujours non délibérés- comme celui accordé au délégué général, avec l'achat d'un véhicule de fonction (pour 13 000 € + frais d'utilisation), alors qu'en face, les frais de déplacements avancés par les bénévoles et les salariés sont mis au tiroir ?
- « L'art du conflit » avec le personnel qui entraîne la FFMJC dans des procédures judiciaires douloureuses pour le budget ?
- L'incurie dans le respect des obligations légales, entraînant des pénalités onéreuses en raison de votre négligence sur le dossier « maintien dans l'emploi des seniors ».

Et nous pourrions, hélas, continuer la liste...

Qui a décidé de quoi ? Où ? Quelles délibérations autorisant ces dépenses sur des fonds qui ne sont la propriété de quiconque.

La direction fédérale, en fermant les yeux sur ces utilisations choquantes de l'argent, fait fi de toute éthique.

Dans ces conditions, vous comprendrez que les salariés rejettent ces accaparements, qui mettent en péril les postes de travail et les emplois. En laissant faire plus longtemps, vous serez coupable par cet évidemment de provoquer à coup sûr l'implosion prochaine de l'Institution.

Quant à la dégradation des relations sociales à la FFMJC, celle-ci est, Monsieur le Président, le résultat de vos conceptions et pratiques particulièrement outrageantes pour les salariés, honteuses pour l'Institution. Malgré les condamnations des tribunaux, les rappels à la loi par les Inspections du Travail, vous persistez encore à porter entrave à la reconnaissance et au fonctionnement des IRP.

C'est avec cette attitude délinquante du refus d'appliquer le droit du travail et les accords conventionnels en vigueur, que vous poussez maintenant à malmener les instances paritaires et autres rencontres mensuelles prévues par la loi.

Votre manœuvre de « mettre en tas » les délégués du personnel régionaux comme vous l'avez fait le mois dernier, ne cachait pas votre objectif d'interdire l'exercice des mandats de proximité reconnus par la loi et sur la volonté des salariés exprimée par leur vote aux élections professionnelles.

Votre opposition au renouvellement des délégués nationaux du personnel conformément à l'accord en vigueur des partenaires sociaux, est un autre fait délictuel et punissable.

Ce n'est pas à voir -depuis hier- le zèle de la direction fédérale et son empressement à « inonder » les représentants du personnel de convocations, qui suffira par magie à convaincre d'une évolution sincère de votre volonté.

Il appartient donc au Conseil d'administration de la FFMJC de se ressaisir des enjeux existentiels et démocratiques, condition indispensable à ce qu'une autre politique et d'autres pratiques soient mises en œuvre.

Le Conseil d'Administration, son Président, ainsi que la direction générale placée sous leur autorité, doivent s'engager à rompre avec tous les abus de droit et de pouvoir.

Les salariés revendiquent une Fédération cohérente, utile à l'action des MJC et des FRMJC, à l'évolution de carrière de ses professionnels.

Cette fédération doit s'astreindre à évoquer dans des pratiques exemplaires, une haute tenue de la citoyenneté et de la démocratie, qui caractérisent un projet d'Education Populaire crédible.

Sur ce pacte, nous exigeons aujourd'hui Monsieur le Président, votre engagement sans faille à respecter la loi, l'intégralité des accords conventionnels à la FFMJC ainsi que vos obligations d'employeur,

Cet engagement que nous vous soumettons sera écrit et signé par vous. Il devra nécessairement porter les directives suivantes :

- organisation des réunions mensuelles des délégués du personnel au sein de chaque établissement régional,
- désignation des délégués nationaux du personnel,
- tenue régulière des commissions paritaires nationales (CPN, CMFC, mouvement) à la FFMJC, et des commissions régionales de conciliation au sein des établissements,
- tenue des Journées Nationales d'Etude conformément aux accords en vigueur,
- installation du comité d'entreprise avec le versement immédiat de la subvention d'entreprise 2010 (activités sociales et fonctionnement),
- réunion de la négociation collective annuelle obligatoire conformément à la loi (NCAO),
- paiement immédiat des dettes salariales auprès des organismes sociaux : Caisse de Retraite, URSSAF, Caisse Chômage...

Comme nous espérons que vous l'avez compris, les salariés sont extrêmement déterminés et ce qui va se passer aujourd'hui sera déterminant pour l'avenir... Il faut que vous en preniez la mesure.

C'est pourquoi notre délégation restera sur place aujourd'hui, le temps nécessaire à l'ouverture d'une discussion enfin constructive et à la conclusion de l'engagement qui vous est soumis.